



SYNTHÈSE THÉMATIQUE

N° 109 - Août 2024

Note thématique du Service études, statistiques, évaluation de la DRIETS d'Île-de-France

La restauration en Île-de-France : un secteur en tension, caractérisé par d'importants mouvements de main d'œuvre en dépit d'une proportion importante de CDI

Avec plus de 188 000 salariés en Île-de-France en 2019, le secteur de la restauration est le 8^{ème} secteur employeur. Quelles sont les caractéristiques de ces emplois ? Qui les occupe, cherche à les occuper ou, au contraire, à les quitter ? Des observations ont pu être extraites de différentes sources statistiques entre 2019

et 2022. Néanmoins, cette étude ne se veut pas comparative entre les périodes ante et post crise sanitaire. Sa temporalité ne permet pas non plus d'observer les effets des récentes renégociations salariales dans le secteur. Enfin, elle est complétée par une deuxième étude orientée sur les conditions de travail et de rémunération du secteur¹.

Les effectifs : En Île-de-France, un salarié sur vingt-cinq travaille dans le secteur de la restauration, ce qui en fait le 8^e secteur employeur sur 88

En 2019, en Île-de-France, 188 400 personnes de 15 à 64 ans sont salariées² de la restauration. Parmi elles, la moitié travaille en restauration traditionnelle, un quart en restauration rapide et un quart en traiteurs et autres services de restauration. Le poids de la restauration de type rapide et libres services, qui inclut notamment la restauration d'entreprise, est plus important en Île-de-France qu'au niveau national.

Six salariés de la restauration sur dix exercent un métier de service en salle ou sont cuisiniers. La présente étude a pour champ le secteur de la restauration, indépendamment des métiers exercés. Notamment, parmi l'ensemble des salariés exerçant le métier de cuisiniers, serveurs et maîtres de restauration, sont exclus du champ ceux

exerçant dans un établissement dont l'activité principale ne relève pas du secteur de la restauration (soit un tiers des effectifs).

La restauration est un univers constitué de petits établissements : en Île-de-France, fin 2019, quatre cinquièmes des postes de la restauration, comptés en équivalents temps-plein, se trouvent dans des établissements de moins de 50 salariés. Cette part n'est que de deux cinquièmes si l'on considère l'ensemble des salariés.

Dans ces petits établissements, l'organisation en catégories socio-professionnelles agrégées est plus difficilement identifiable : se déclarer chef cuisinier ou cuisinier peut comporter une part d'arbitraire. Cependant, une très nette surreprésentation des employés et ouvriers peut être constatée dans le secteur : ceux-ci représentent sept salariés sur dix dans la restauration, contre quatre personnes sur dix parmi l'ensemble des salariés (Annexe 1).

1 Feldmann A., Roll C., Tafial C., « la restauration en Île-de-France : un secteur en tension, caractérisé par d'importants mouvements de main d'œuvre en dépit d'une proportion importante de CDI », Synthèse thématique n°109, DRIETS, Service études statistiques et évaluation, Août 2024.

2 Les non-salariés et les intérimaires de la restauration font l'objet de deux encadrés dans une étude complémentaire. Feldmann A., Roll C., Tafial C., « la restauration en Île-de-France : un secteur en tension, caractérisé par d'importants mouvements de main d'œuvre en dépit d'une proportion importante de CDI », Synthèse thématique n°109, DRIETS, Service études statistiques et évaluation, Août 2024.

Tableau 1 : Les salariés de la restauration par secteur et par métier

	ÎLE-DE-FRANCE		FRANCE MÉTROPOLITAINE	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %
Par secteur				
Restauration traditionnelle et débit de boisson	94 000	49,9	355 200	53,3
Traiteurs et autres services de restauration	48 300	25,6	179 700	19,8
Restauration de type rapide et libres-services	46 100	24,5	132 100	26,9
Total	188 400	100	667 000	100
Par métier				
Hôtellerie, restauration, alimentation	130 400	69,2	486 500	72,9
<i>Serveurs de cafés restaurants et maîtres de restauration (salle et service)*</i>	58 000	30,8	230 300	34,5
<i>Cuisiniers*</i>	56 800	30,1	209 600	31,4
<i>Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants**</i>	8 500	4,5	23 400	3,5
<i>Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration (hors serveurs et maîtres de restauration)</i>	6 300	3,4	20 200	3,0
<i>Bouchers, charcutiers, boulangers</i>	800	0,4	3 000	0,5
Gestion, administration des entreprises	10 900	5,8	29 200	4,4
Commerce	8 600	4,5	22 800	3,4
Transport, logistique et tourisme	7 100	3,8	20 000	3,0
Services aux particuliers et collectivités	5 800	3,1	20 200	3,0
Industries de process	5 300	2,8	20 000	3,0
Autres	20 300	10,8	68 300	10,3
Total	188 400	100	667 000	100

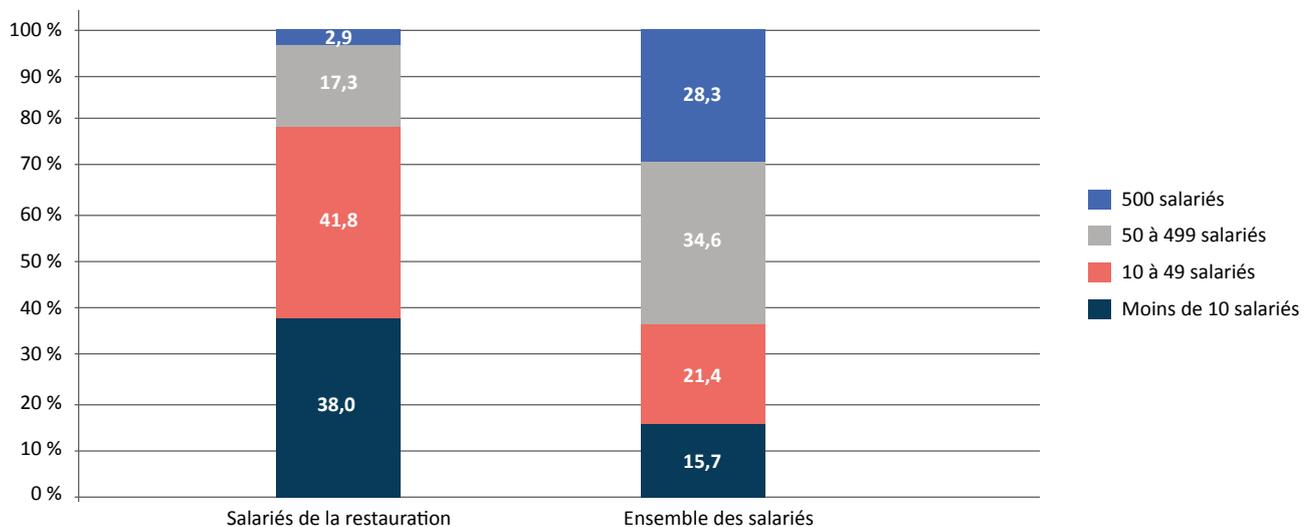
* Parmi les salariés exerçant les métiers de la restauration de serveurs, maîtres de restauration et cuisiniers, 28,3% exercent en dehors d'établissements du secteur de la restauration (31,6 % en France métropolitaine).

** Il s'agit ici de la Famille Professionnelle S3Z Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants, mais dont le champ est restreint aux salariés.

Source : RP 2019, exploitation complémentaire

Champ : salariés de 15 à 64 ans hors intérimaires

Graphique 1 : Répartition des postes en équivalent temps-plein par taille d'établissements fin 2019 en Île-de-France (en %)



Source : Flores 2020

Champ : postes salariés de la restauration hors intérimaires, comptés en EQTP

Note de lecture : Fin 2019, en Île-de-France, dans la restauration, 38,0 % des postes salariés comptés en équivalents temps-plein se trouvent dans des établissements de moins de 10 salariés.

Caractéristiques de l'emploi dans le secteur : un secteur masculin, plutôt jeune, peu diplômé et avec une forte proportion d'immigrés

En 2019, en Île-de-France, dans la restauration, seules quatre salariées sur dix sont des femmes, contre la moitié pour l'ensemble des secteurs. Cette plus faible féminisation est cependant disparate selon les sous-secteurs et les principaux métiers de la restauration. Les traiteurs et autres services de restauration, ainsi que la restauration de type rapide et libres-services, ont un taux de féminisation légèrement inférieur à la parité, tandis qu'il n'est que d'un tiers dans la restauration traditionnelle et débit de boisson. La moitié des personnes exerçant un métier de service en salle dans la restauration sont des femmes, alors qu'elles ne représentent qu'un tiers des effectifs parmi les Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants cuisiniers, et un quart parmi les Cuisiniers.

Seuls cinq salariés sur dix travaillant dans la restauration ont le bac (contre sept salariés sur

dix pour l'ensemble des secteurs). Au sein de la restauration, c'est dans le secteur de la restauration rapide que les travailleurs sont le plus souvent bacheliers (56,8 %) et inscrits dans un établissement d'enseignement (15,9 %). C'est également dans ce secteur que le recours au contrat court, souvent occupé par des étudiants, peut être privilégié par les employeurs pour répondre à un besoin temporaire de main-d'œuvre³.

Quatre personnes sur dix travaillant dans la restauration sont immigrées (nées étrangères à l'étranger). C'est dans la restauration traditionnelle et débit de boisson que l'on trouve le plus d'immigrés (46,9 %), notamment parmi les cuisiniers⁴ (54,6 %).

La moitié des personnes travaillant dans la restauration ont moins de 37 ans, ce qui correspond à une médiane de 3 ans plus jeune que celle de l'ensemble des salariés. Certains secteurs (restauration rapide) et métiers (service en salle) ont un âge médian sensiblement plus faible, tiré notamment par une plus grande proportion d'étudiants.

Tableau 2 : La restauration par secteurs et métiers (en %)

	Taux					Âge Médian
	Féminisation	Niveau bac ou plus	Étudiants	Immigrés	CDI	
Restauration traditionnelle et débit de boisson	35,1	45,4	8,5	46,9	87,8	36
Restauration de type rapide et libres-services	46,2	56,8	15,9	40,6	88,6	30
Traiteurs et autres services de restauration	47,8	43,0	4,5	32,2	88,7	43
Ensemble des salariés de la restauration	41,1	47,6	9,3	41,6	88,2	37
dont métier - Cuisiniers	27,5	32,4	7,4	54,6	88,4	39
dont métier - Serveurs de cafés restaurants et maîtres de restauration (salle et service)	48,1	52,3	13,0	36,6	87,0	31
dont métier - Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	34,5	70,1	1,6	19,2	96,6	41
Ensemble des salariés	50,1	70,8	5,5	21,8	88,0	40

Source : RP 2019, exploitation complémentaire

Champ : salariés de 15 à 64 ans hors intérimaires

Note de lecture : En 2019, 41,6 % des salariés travaillant dans le secteur de la restauration en Île-de-France sont nés étrangers à l'étranger.

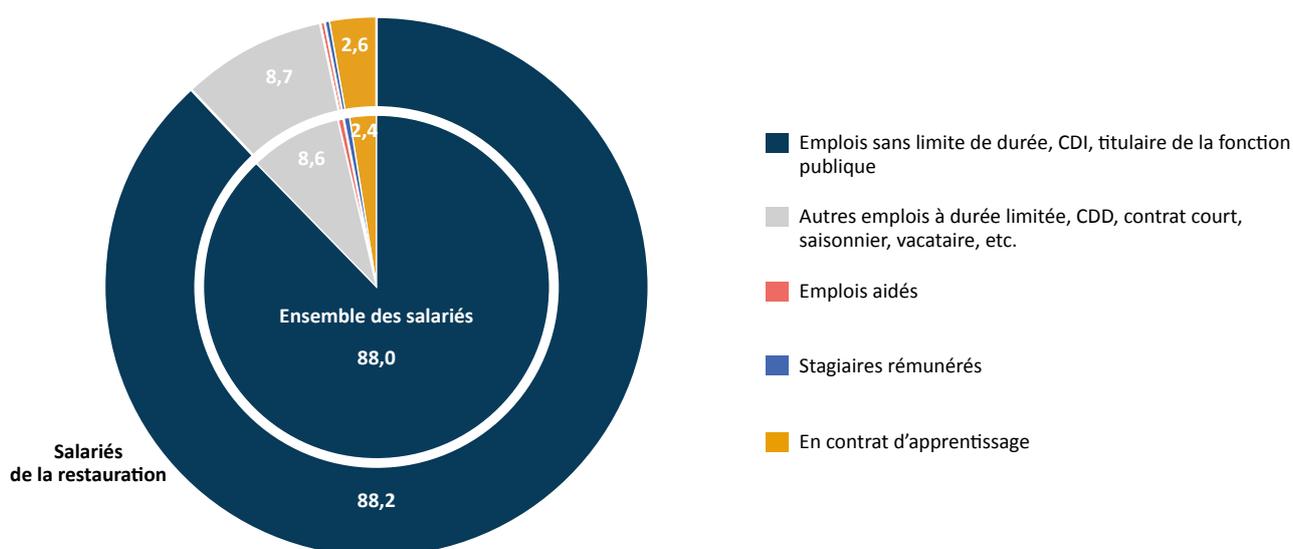
La répartition des types de contrats parmi les salariés de la restauration est similaire à celle de l'ensemble des salariés : neuf sur dix sont en emploi sans limite de durée et le dernier dixième est surtout composé

de contrats courts. Une personne sur quarante est sous contrat d'apprentissage. Il n'y a par ailleurs pas de différence notable sur les usages du CDI selon les sous-secteurs et les métiers.

3 Quels sont les usages des contrats courts ? Pratiques et points de vue d'employeurs et de salariés – Dares Analyses n°18 – Mai 2021

4 Au sein même des trois catégories constitutives du métier de cuisinier, cette proportion d'immigrés n'est inférieure à 55 % que dans celle des chefs cuisiniers, avec 39,6 %.

Graphique 2 : Répartition des salariés de 15 à 64 ans travaillant en Ile-de-France en 2019 par type de contrat (en %)



Source : RP 2019, exploitation complémentaire

Champ : salariés de 15 à 64 ans hors intérimaires

Note de lecture : En 2019, en Île-de-France, 88,2 % des salariés de la restauration sont en CDI ou sont titulaires de la fonction publique.

Les mouvements de main d'œuvre : malgré une part importante de CDI dans les entrées, les travailleurs de la restauration démissionnent tôt

En 2022, en Île-de-France, on compte 265 mouvements dans le secteur de la restauration pour 100 emplois en moyenne. Ce taux de rotation est très supérieur à celui observé pour l'ensemble des secteurs d'activité du secteur privé (154 %), malgré une plus forte part de CDI parmi les entrées (23,5 % contre 17,0 %). Comme pour l'ensemble des secteurs, en 2022, le taux de rotation est resté légèrement au-dessus de

son niveau d'avant crise. Pour mémoire, le secteur de la restauration a été particulièrement touché par la crise sanitaire⁵.

Le taux de rotation des traiteurs et autres services de restauration, deux fois plus important que la moyenne de la restauration, peut être mis en relation avec le recourt plus fréquent aux contrats courts et à la main-d'œuvre étudiante⁶. Le sous-secteur de la restauration traditionnelle et débit de boissons enregistre moitié plus de rotations que celui de la restauration rapide, et moitié moins de CDI⁷ parmi les entrées. La part de CDI parmi les signatures de contrat en restauration rapide a cependant chuté de 7,5 points par rapport à 2019.

Tableau 3 : Taux de rotation (en %)

SECTEUR	2019	2020	2021	2022
Restauration traditionnelle et débit de boissons	225,5	99,1	135,0	253,2
Restauration de type rapide et libres-services	139,4	76,1	103,3	157,1
Traiteurs et autres services de restauration	434,8	165,2	233,2	505,6
Ensemble des salariés de la restauration	240,2	104,2	142,6	265,3
Ensemble des salariés	152,7	107,3	128,6	153,5

Source : Mouvements de Main d'Œuvre

Champ : Salariés hors intérimaires et hors agriculture

Définition des taux de rotation : $\frac{\text{entrees}_{\text{année}} + \text{sorties}_{\text{année}}}{2 * \text{effectif_postes_moyen}_{\text{année}}}$

Note de lecture : En 2022, en Île-de-France, dans la restauration, il y a en moyenne 265,3 mouvements de main-d'œuvre pour 100 postes salariés.

5 Hébergement-restauration : quelle évolution des effectifs avec la crise ? - Dares Focus n°52 – Septembre 2021

6 Quels sont les usages des contrats courts ? Pratiques et points de vue d'employeurs et de salariés – Dares Analyses n°18 – Mai 2021

7 En 2022, l'essentiel des CDI signés dans le secteur de la restauration en Île-de-France concerne les secteurs de la restauration traditionnelle et débit de boisson (51,2 %) et de la restauration rapide (41,4 %) (Annexe 3).

Tableau 4 : Part de CDI parmi les entrées (en %)

SECTEUR	2019	2020	2021	2022
Restauration traditionnelle et débit de boissons	27,7	35,7	36,0	24,1
Restauration de type rapide et libres-services	61,3	69,8	69,6	53,8
Traiteurs et autres services de restauration	4,6	7,1	7,2	4,8
Ensemble des salariés de la restauration	25,5	34,9	35,6	23,5
Ensemble des salariés	16,0	17,5	17,9	17,0

Source : Mouvements de Main d'Œuvre

Champ : Salariés hors intérimaires et hors agriculture

Note de lecture : En 2022, en Île-de-France, dans le secteur de la restauration, pour 100 signatures de contrats, on dénombre 23,5 CDI.

En 2022, en Île-de-France, dans la restauration, on compte 29,8 démissions pour 100 emplois en moyenne. C'est presque trois fois plus que le taux de démission de l'ensemble des secteurs. C'est dans la restauration rapide que le taux de démission est le plus fort (42,8 démissions annuelles pour 100 emplois). Dans tous les

secteurs observés, le taux de démission a diminué en 2020, avant de se rétablir progressivement. En dehors de ce motif, les fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur et les licenciements (économiques ou non) constituent des fins de contrat indépendantes de la volonté du salarié (Annexe 2).

Tableau 5 : Taux de démission (en %)

SECTEUR	2019	2020	2021	2022
Restauration traditionnelle et débit de boissons	31,3	17,9	22,0	29,3
Restauration de type rapide et libres-services	42,4	28,3	35,1	42,8
Traiteurs et autres services de restauration	6,4	4,5	5,6	7,2
Ensemble des salariés de la restauration	29,8	18,6	23,2	29,8
Ensemble des salariés	10,8	8,3	9,8	11,5

Source : Mouvements de Main d'Œuvre

Champ : Salariés hors intérimaires et hors agriculture

Définition des taux de démission : $\frac{\text{dém}issions_{\text{année}}}{\text{effectif_postes_moyen}_{\text{année}}}$

Note de lecture : En Île-de-France, en 2022, dans le secteur de la restauration, il y a 29,8 démissions pour 100 postes salariés.

Tableau 6 : Ancienneté parmi les démissions de CDI en 2022 (en %)

SECTEUR	Moins d'un an	Un à deux ans	Deux à cinq ans	Plus de cinq ans	Total	Taux de démission de CDI*	Taux de démission global**
Restauration traditionnelle et débit de boissons	65,3	12,2	17,7	4,8	100,0	27,4	29,3
Restauration de type rapide et libres-services	68,6	14,2	14,4	2,8	100,0	40,7	42,8
Traiteurs et autres services de restauration	39,3	14,3	30,0	16,4	100,0	6,4	7,2
Ensemble des salariés de la restauration	65,7	13,2	16,7	4,4	100,0	28,0	29,8
Ensemble des salariés	39,2	18,4	28,7	13,7	100,0	10,6	11,5

* N'inclut pas les ruptures anticipées de CDD pour cause de démission (annexe 2), mais le dénominateur correspond à l'ensemble des effectifs, y compris les CDD.

** Inclut les ruptures anticipées de CDD pour cause de démission

Sources : MMO

Champ : salariés hors intérimaires et hors agriculture

Note de lecture : En Île-de-France, en 2022, dans la restauration, pour 100 démissions de CDI, 65,7 % ont eu lieu moins d'un an après la signature du contrat.

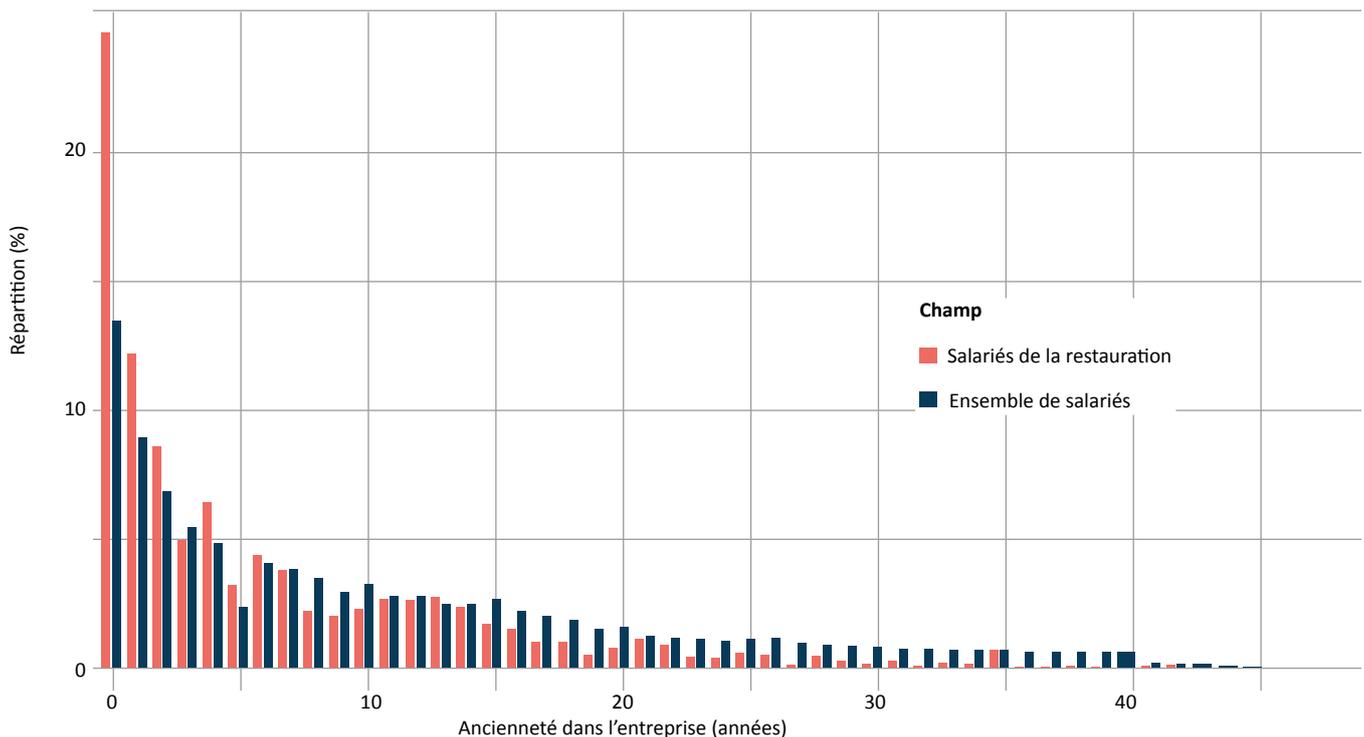
Les salariés de la restauration se distinguent nettement de l'ensemble des salariés par leur faible ancienneté :

- un quart des salariés de la restauration ont une ancienneté dans leur entreprise inférieure à un an, contre un peu plus d'un huitième pour l'ensemble des salariés (graphique 3) ;
- deux tiers des démissions de CDI ont eu lieu moins

d'un an après la signature du contrat, contre un peu plus d'un tiers pour l'ensemble des secteurs (tableau 6) ;

- Le taux relativement atypique de démissions après une courte durée en CDI dans l'entreprise concerne plutôt la restauration traditionnelle (et débit de boisson) et rapide que le secteur des traiteurs et autres services (tableau 6).

Graphique 3 : Ancienneté dans l'entreprise des salariés de 15 à 64 ans



Source : Enquête emploi en continu, 2013 – 2019

Champ : salariés de 15 à 64 ans hors intérimaires

Note de lecture : De 2013 à 2019, en Île-de-France, 24,6 % des salariés de la restauration ont une ancienneté dans leur entreprise inférieure un à an.

AVANT D'ENTRER DANS LE SECTEUR, LES SALARIÉS DE LA RESTAURATION ÉTAIENT PLUS SOUVENT CHÔMEURS OU INACTIFS

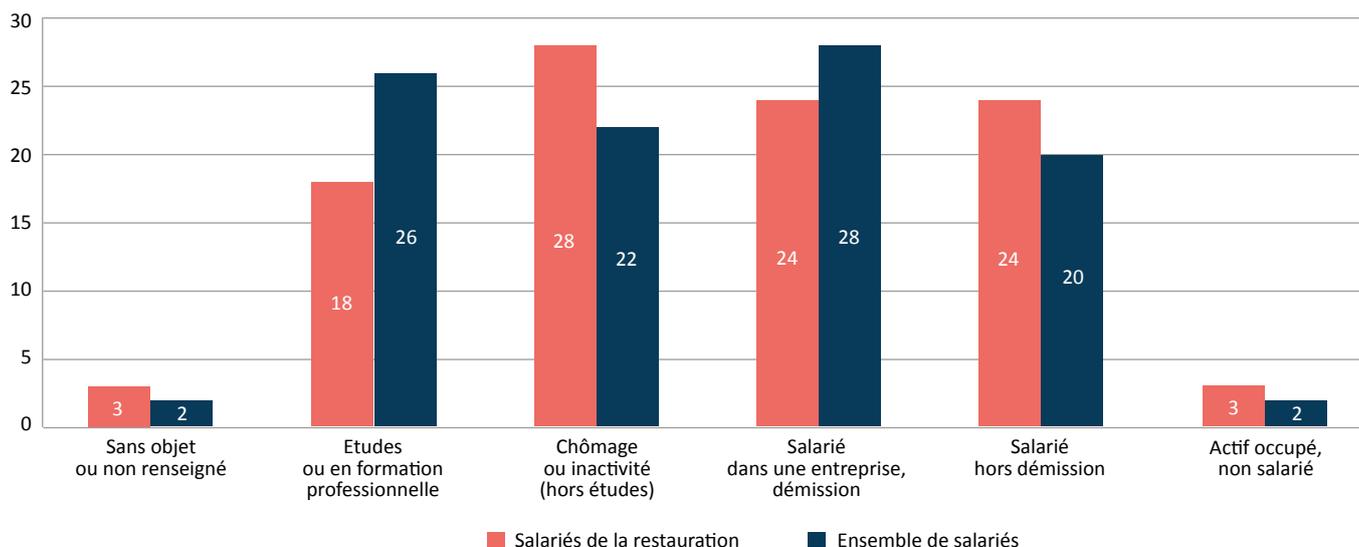
L'enquête *emploi en continu* entre 2013 et 2019 permet d'observer les situations antérieures au recrutement déclarées par les salariés interrogés. Les répartitions propres à chacune des situations dominantes laissent apparaître quelques particularités propres au secteur de la restauration.

Il apparaît que les salariés de la restauration interrogés déclarant avoir été recrutés dans leur emploi actuel suite à une démission ne sont pas surreprésentés (graphique 4), malgré l'importance du taux de démission (tableau 5). Démissionner souvent, ou démissionner pour un autre secteur que

la restauration, augmente le nombre de démissions par année et par poste sans augmenter le nombre de démissions parmi les situations antérieures au recrutement.

La part des salariés de la restauration déclarant qu'ils étaient en études avant leur recrutement est bien moins importante que pour l'ensemble des salariés (18 % contre 26 %). À l'inverse, la part des salariés de la restauration déclarant avoir été chômeurs ou inactifs avant leur recrutement est la plus importante (28 %) quand elle n'arrive qu'en troisième position pour l'ensemble des salariés. Le secteur de la restauration apparaît en effet comme un secteur permettant de sortir du chômage ou de l'inactivité sans nécessairement détenir le bac ou un diplôme du supérieur (graphique 4).

Graphique 4 : Situations antérieures au recrutement des 15 à 64 ans (en %)



Source : Enquête emploi en continu, 2013 – 2019

Champ : salariés de 15 à 64 ans hors intérimaires

Note de lecture : De 2013 à 2019, en Île-de-France, 24 % des salariés de la restauration déclarent avoir été salariés avant leur emploi actuel, et avoir quitté cet emploi par démission ou souhait de changement.

Le marché du travail: des demandeurs d'emplois plus jeunes et inscrits moins longtemps, mais des recrutements qui restent tendus

DEMANDE D'EMPLOI DANS LA RESTAURATION : UNE DURÉE D'INSCRIPTION PLUS COURTE ET DES DEMANDEURS MOINS DIPLÔMÉS

Fin 2022, 54 130 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C recherchent un emploi dans les métiers de la restauration et dans les cafés-bars-brasseries. Globalement, cette demande d'emploi diminue depuis 2 ans et atteint un niveau inférieur à celui d'avant crise sanitaire.

Parmi ces demandeurs, plus de la moitié recherche particulièrement un emploi de cuisinier ou d'employé polyvalent de la restauration. Les motifs principaux d'inscription à Pôle emploi⁸ sont à peu près similaires à ceux de l'ensemble des métiers mais les démissions, ruptures conventionnelles et réinscriptions rapides sont légèrement sur-représentées par rapport à l'ensemble des métiers.

Un peu plus de la moitié des demandeurs sont des hommes et près de 2 sur 3 ont entre 25 et 49 ans. Ils sont souvent moins diplômés que l'ensemble des demandeurs tous métiers confondus : 1 sur 3 n'a pas ou peu de diplômes. Enfin, leur durée d'inscription à Pôle emploi est généralement plus courte que

pour l'ensemble : 42 % sont demandeurs d'emploi depuis moins de 6 mois.

Tableau 7 : Demande d'emploi en fin de mois par sexe, âge et niveau de diplômes

Part en %	DEFM Restauration	DEFM tous secteurs
Par sexe		
<i>Hommes</i>	55,1	50,5
<i>Femmes</i>	44,9	49,5
Par âge		
<i>Moins de 25 ans</i>	9,5	9,7
<i>25-49 ans</i>	62,0	62,1
<i>50 ans et plus</i>	28,5	28,2
Par niveau de diplôme		
<i>Niveau supérieur à Bac +2</i>	8,0	28,4
<i>Niveau Bac +2</i>	7,3	12,9
<i>Niveau Bac</i>	21,3	20,3
<i>Niveau BEP/CAP</i>	29,9	20,1
<i>Niveau inférieur à BEP/CAP</i>	33,5	18,2

Source : Pôle emploi – Dares – Traitements Drieets

Note de lecture : Fin 2022, 55,1 % des demandeurs franciliens cherchant un emploi dans les métiers de la restauration sont des hommes, 62 % ont entre 25 et 49 ans et 33,5 % ont un niveau de diplôme inférieur à un BEP ou un CAP.

⁸ Pôle emploi est devenu France Travail depuis le 1^{er} janvier 2024.

DES OFFRES D'EMPLOI BIEN PLUS NOMBREUSES APRÈS LA CRISE SANITAIRE POUR UNE DEMANDE QUI CONTINUE DE BAISSER

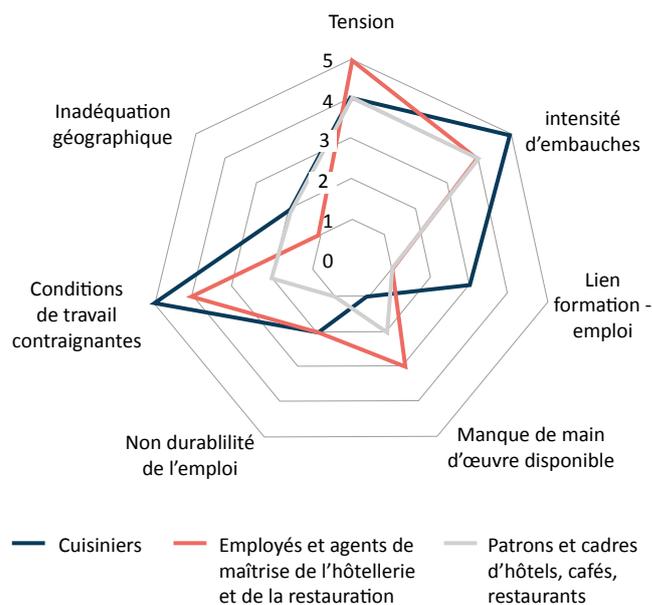
Entre fin 2019 et fin 2022, l'offre d'emploi dans la restauration augmente fortement (+25,3 %) tandis que la demande d'emploi en fin de mois diminue nettement (-5,8 %). Cet écart est bien plus prononcé que pour l'ensemble des métiers (+12,9 % pour les offres et -2,4 % pour les demandes).

Fin 2022, près de 6 offres d'emploi sur 10 sont concentrées sur les départements de Paris et des Hauts-de-Seine. À l'inverse, seulement 5 % des offres se situent dans le département de la Seine-Saint-Denis alors qu'un peu plus d'un demandeur d'emploi de ce secteur sur cinq vient de ce département.

Près de la moitié des offres diffusées concerne les métiers de cuisinier et de directeur d'hôtel-restaurant alors que ces métiers représentent moins d'un tiers des recherches des demandeurs d'emploi. Inversement, les métiers d'employés polyvalents sont davantage recherchés (31 % de la DEFM du secteur) qu'ils ne sont offerts (15 % de l'offre diffusée par Pôle emploi).

En 2022, les tensions sur les métiers de la restauration sont très fortes. L'indicateur qui les synthétise est au plus haut depuis 2019. L'intensité d'embauche et les conditions de travail contraignantes y sont très élevées, notamment pour le métier de cuisinier. Bien que plutôt attrayantes au regard de leur durabilité et de leur adéquation géographique, les offres ne parviennent pas à limiter les tensions sur ces métiers.

Graphique 6 : Facteurs potentiels à l'origine des tensions dans certains métiers de la restauration en 2022



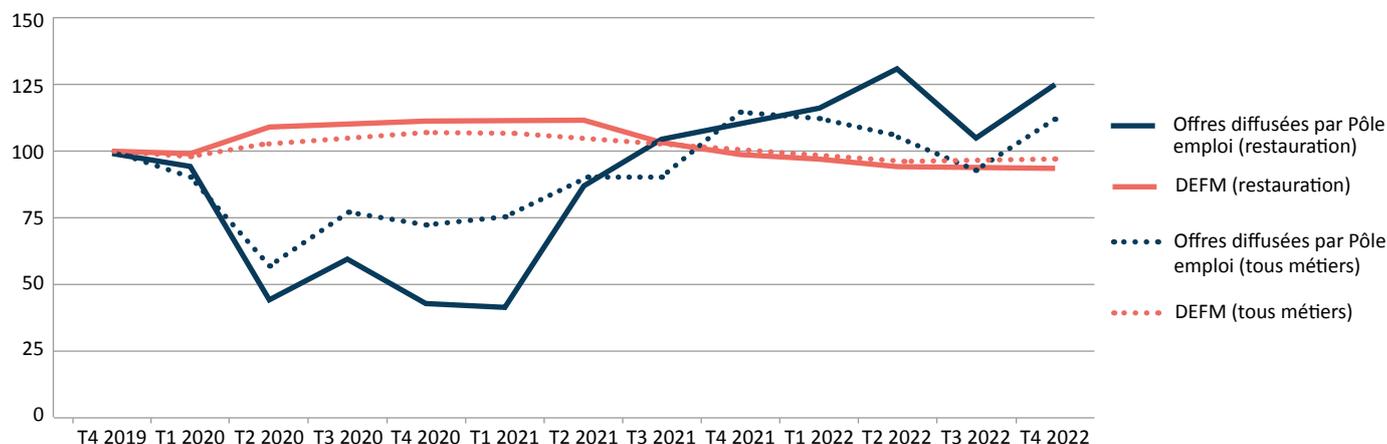
Source : Dares – Les indicateurs de tension sur le marché du travail en 2022

Champ : Famille professionnelle Hôtellerie, restauration, alimentation

Note méthodologique : Note méthodologique sur l'analyse des tensions. pdf (travail-emploi.gouv.fr)

Note de lecture : En 2022, en Île-de-France, l'indicateur principal de tension est de niveau 4 pour le métier de cuisinier. Les indicateurs complémentaires visent à comprendre les facteurs potentiels à l'origine de cette tension. Pour le métier de cuisinier, les facteurs influant le plus fortement sont l'intensité d'embauche et les conditions de travail contraignantes (niveau 5, soit le maximum) et dans une moindre mesure le lien formation-emploi (niveau 3). Les trois autres indicateurs complémentaires jouent en sens l'inverse, en faveur de tensions moins fortes : non-durabilité de l'emploi, inadéquation géographique et manque de main d'œuvre disponible (toutes de niveau égal ou inférieur à 2).

Graphique 5 : Evolution des offres* d'emploi et de la demande d'emploi en fin de mois (base 100 = T4 2019)



* Ensemble des offres déposées directement à Pôle emploi et des offres transmises par des sites partenaires. La nature et le nombre des sites partenaires varient au cours du temps.

Source : Pôle emploi – Dares – Traitements Drieets

Note de lecture : Fin 2022, l'indice des offres diffusées par Pôle emploi dans les métiers de la restauration est de 125,3 base 100 en 2019 (soit +25,3 %) tandis que celui des demandeurs d'emploi dans ces métiers est de 97,6 (soit -2,4 %).

Les résultats de l'enquête sur les « besoins en main d'œuvre » réalisée par Pôle emploi⁹ confirment l'existence d'une tension dans les métiers de la restauration avec une estimation de la part des recrutements jugés difficiles

plus importante que celle de l'ensemble des secteurs (59,8 % contre 55,1 %). Cette part oscille entre un peu moins de 50 % en Seine-et-Marne et plus de 60 % à Paris, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis.

**Arnaud Feldmann,
Clément Roll
et Carla Tafial**

Autres régions métropolitaines

En 2019, la restauration en Île-de-France se distingue nettement des autres régions métropolitaines par son faible taux de féminisation. Dans les autres régions, 50,4 % des salariés de la restauration sont des femmes. Cette bien plus grande féminisation est observée dans l'ensemble des sous-secteurs, mais la restauration traditionnelle et débit de boisson reste en dessous de la parité (46,7 %) tandis que la restauration rapide et les traiteurs et autres services de restauration ont des taux de féminisation respectifs de 54,6 % et 55,0 %. Cependant, parmi ces autres régions et toujours au sein du secteur de la restauration, les métiers de Cuisiniers ou de Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants restent peu féminisés (respectivement 38,4 % et 33,1 %), tandis que les métiers de Serveurs de cafés restaurants et maîtres de restauration (salle et service) le sont beaucoup plus (60,9 %).

Ce n'est pas la répartition sectorielle qui accroît le taux de féminisation des autres régions : au contraire, le secteur moins féminisé, la restauration traditionnelle, y est plus répandu (54,6 %). La structure sectorielle des autres régions présente un moindre poids des traiteurs et autres services de restauration (17,5 %), tandis que celui de la restauration de type rapide et libres-services

y est légèrement supérieur (27,9 %).

Dans les autres régions métropolitaines, les salariés de la restauration ont un âge médian 4 ans plus jeunes (33 ans). Les Cuisiniers de la restauration, notamment, sont 6 ans plus jeunes (33 ans). La médiane d'âge est par contre plus élevée pour les Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants (42 ans). Les taux de bacheliers et d'étudiants parmi les salariés de la restauration sont, eux, similaires entre l'Île-de-France et les autres régions.

La proportion d'immigrés est trois fois plus forte parmi les salariés de la restauration en Île-de-France que dans les autres régions (41,6 % contre 13,7 %). Ce rapport du simple au triple se retrouve lorsque l'on compare les deux zones pour l'ensemble des salariés (21,8 % contre 7,1 %), mais dans des niveaux moindres.

En Île-de-France, la part de personnes sous Contrat à Durée Indéterminée parmi les salariés de la restauration est supérieure de 5,4 points à celle des autres régions (88,2 % contre 82,8 %). A l'inverse, les parts des Contrats à Durée Déterminée et Contrats d'apprentissage sont d'autant inférieures à celles des autres régions (respectivement 3,5 et 1,8 points de moins).

Source : RP 2019, exploitation complémentaire

⁹ Pôle emploi BMO 2023 (francetravail.org)

Encadré Méthodologique

Dans le cadre de cette étude, les dénombrements de salariés sont effectués avec le recensement. Les effectifs sont toutefois sensiblement inférieurs, en Île-de-France, aux dénombrements de postes issus de sources administratives. Deux contributions permettent d'expliquer cette différence : d'une part, celle due à la différence d'unité statistique et, d'autre part, celle due à la différence de localisation. Pour ce qui est de la première, un poste est défini par la donnée d'un individu, d'un établissement et éventuellement d'une période ; un salarié peut occuper plusieurs postes s'il travaille dans plusieurs établissements. La Base Tous Salariés, qui accepte le comptage par postes comme par salariés, permet d'estimer un rapport de 127 postes pour 100 salariés dans l'hébergement restauration au premier janvier 2020. Pour ce qui est de la deuxième contribution, les sources administratives (issues des Déclarations Sociales Nominatives) et déclaratives (recensement et enquête emploi) divergent sur la part de salariés franciliens. Le choix est fait, dans cette étude, d'interpréter cette différence comme la résultante d'un enregistrement administratif au siège, et, en conséquence, de considérer la localisation déclarative comme de fiabilité supérieure : un salarié de la restauration est en mesure de savoir où il travaille avec plus de précision que l'administration. Après correction de ces deux effets, les diverses sources deviennent cohérentes.

Les taux de rotation et de démission sont issus des mouvements de main d'œuvre, elle-même extraite des Déclarations Sociales Nominatives. L'unité statistique du dénominateur est voisine de celle des postes : un salarié est compté deux fois au dénominateur s'il travaille dans deux établissements différents, deux fois au numérateur s'il démissionne

de ces deux établissements. En outre, ces données ne sont pas corrigées de l'effet de siège.

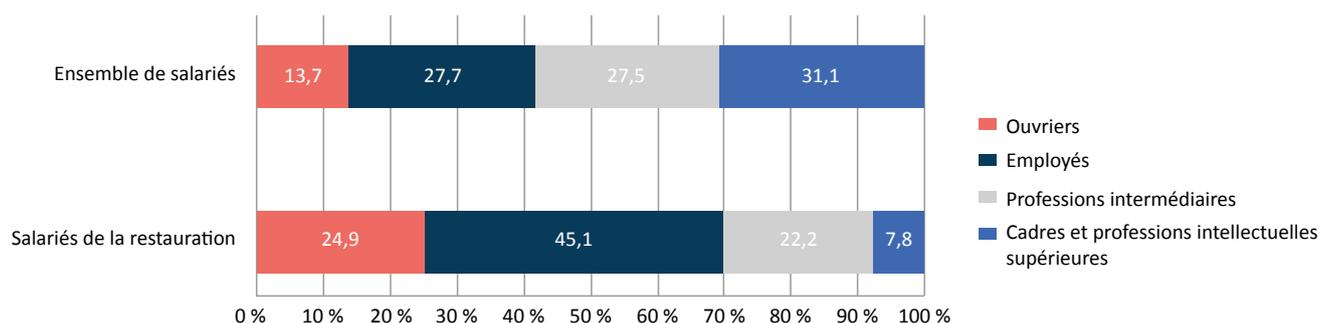
Le secteur public ne représentant qu'environ deux pour cent des effectifs salariés sans être proprement identifiable, l'étude reste le plus souvent agnostique vis-à-vis du statut de l'employeur principal. Pour autant, dans la mesure où le secteur privé est presque hégémonique, les indicateurs obtenus à partir des Mouvements de Main d'Œuvre, restreintes au secteur privé, peuvent être lus comme représentatifs du secteur. Par rapport à une étude précédente sur [la précarité de l'emploi des salariés du secteur privé](#)¹⁰, la notion de taux de rotation utilisée a été modifiée à des fins d'harmonisation inter-régionale. Ainsi, l'effectif apparaissant au dénominateur correspond à la moyenne annuelle des effectifs de l'année et non à l'effectif de fin d'année précédente.

Il arrive que les établissements de débit de boisson déclarent leur chiffre d'affaires majoritaire en restauration traditionnelle, quand bien même ils ne vendraient aucunement des produits alimentaires. Ces établissements ont alors une activité principale erronée dans le répertoire Sirene, répertoire utilisé comme référence pour déterminer l'activité de l'établissement (y compris dans le cas des enquêtes déclaratives). Il est donc, à ce jour, difficile de discriminer avec certitude les sous-classes 56.30Z et 56.10A, quand bien même elles correspondent à des activités très différentes. L'analyse des données d'OpenStreetMap montre un taux de bars parmi l'ensemble des établissements de restauration d'environ 10 % (© contributeurs OpenStreetMap, [Licence Open Database, code source de l'extraction](#)), ce qui est proche de celui constaté dans Flores à partir de Sirene. Dans le cadre de cette étude, le choix est fait de les observer de manière conjointe.

10 Feldmann A., Recoulès M. «La précarité de l'emploi des salariés du secteur privé appréhendée au travers des mouvements de main d'œuvre», Synthèse thématique n°105, DRIETS, Service études statistiques et évaluation, Mai 2023

ANNEXE

Annexe 1 : Catégories socio-professionnelles agrégées de la restauration et débit de boisson



Source : RP2019, exploitation complémentaire

Champ : salariés de la restauration de 15 à 64 ans hors intérimaires

Note : Il est à noter que les données administratives, assises sur la nomenclature PCS-ESE, donnent des agrégations extrêmement différentes de celles issues du recensement et des enquêtes emploi en continu, qui utilisent la nomenclature PCS. La frontière entre ouvriers, employés et professions intermédiaires est en effet floue dans ce secteur.

Annexe 2 : Taux de sortie par motif de fin de contrat en 2022 (en %)

Type de sortie	Salariés de la restauration	Ensemble des salariés
Démissions de CDI	28,0	10,6
Licenciement économique	0,9	0,6
Licenciement non-économique	7,6	3,8
Départ en retraite	0,5	1,1
Rupture conventionnelle	4,2	2,6
Fin de période d'essai (initiative employeur)	11,7	3,4
Fin de période d'essai (initiative salarié)	6,8	1,9
Autres motifs	1,2	0,7
Ensemble CDI	60,9	24,7
CDD de moins d'un mois arrivés à terme	186,3	110,7
CDD de plus d'un mois arrivés à terme	12,0	13,8
Ruptures anticipées de CDD (démissions)	1,8	1,0
Ruptures anticipées de CDD (hors démissions)	3,0	2,2
Ensemble CDD	203,1	127,7
Ensemble CDD et CDI	264,0	152,4

Source : MMO

Champ : salariés du secteur privé hors intérimaires et hors agriculture

Définition des taux de rotation : $\frac{\text{sorties}_{\text{année}}}{\text{effectif_postes_moyen}_{\text{année}}}$

Note de lecture : En 2022, en Île-de-France, dans la restauration, il y a en moyenne 11,7 fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur pour 100 postes salariés.

Annexe 3 : Structures des entrées en CDI (en %)

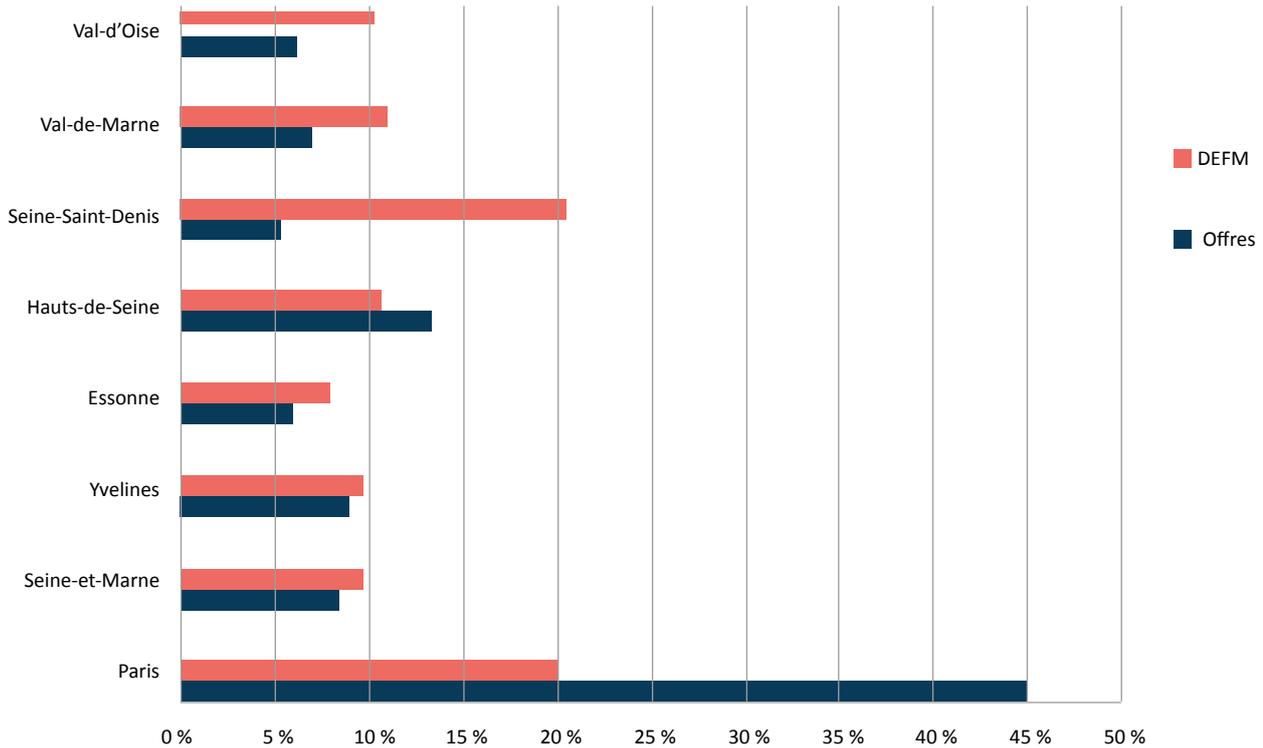
SECTEUR	2019	2020	2021	2022
Restauration traditionnelle et débit de boissons	52,7	49,8	49,1	51,2
Restauration de type rapide et libres-services	41,1	44,2	45,2	42,4
Traiteurs et autres services de restauration	6,2	6,0	5,7	6,4
TOTAL	100	100	100	100

Sources : MMO

Champ : salariés hors intérimaires et hors agriculture

Note de lecture : En 2022, en Île-de-France, 51,2 % des signatures de contrat dans la restauration se font dans la restauration traditionnelle et le débit de boisson.

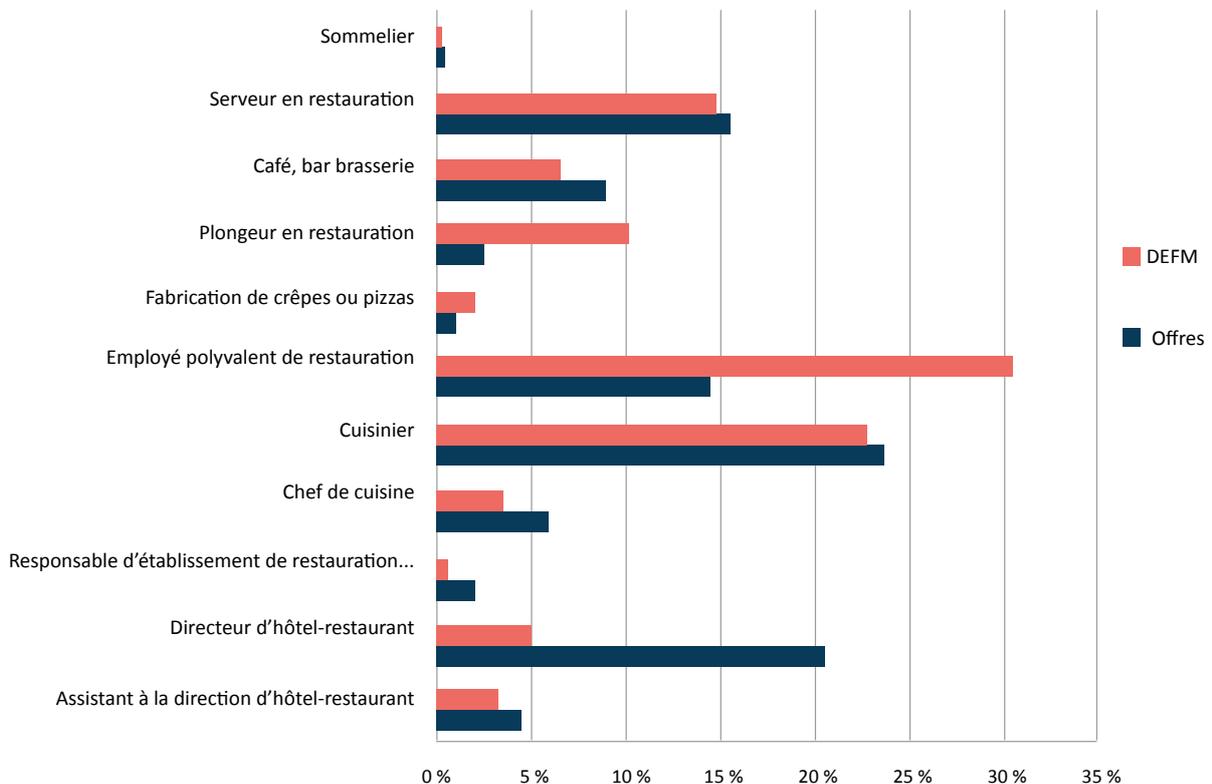
Annexe 4 : Répartition de l'offre et de la demande dans les métiers de la restauration par département



Sources : Pôle emploi – Dares – Traitements Drieets

Note de lecture : Dans les métiers de la restauration, 45 % des offres de travail diffusées en Île-de-France sont concentrées à Paris tandis que seulement 20% des demandeurs d'emploi en fin de mois sont parisiens.

Annexe 5 : Répartition de l'offre et de la demande dans les métiers de la restauration par métier



Sources : Pôle emploi – Dares – Traitements Drieets

Note de lecture : Dans les métiers de la restauration, 21 % des offres de travail diffusées en Île-de-France cherchent à recruter des directeurs d'hôtels-restaurant tandis que seulement 5% des demandeurs d'emploi en fin de mois recherchent ce métier.